

Numéro : DIR22 - 195

Date : 14 octobre 2022

GRAND PORT FLUVIO-MARITIME DE L'AXE SEINE

DIRECTOIRE

DECISION

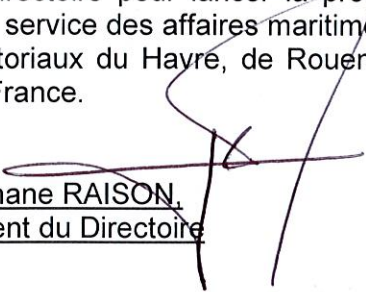
OBJET : Affichage des tarifs droits de port 2023

Vu :

- l'article R. 5321-3 du Code des transports ;
- la note de la direction générale adjointe développement en date du 14 octobre 2022 ;
- le projet de tarifs droits de port 2023.

Le Directoire :

- valide les tarifs droits de port 2023 qui devra être affiché pendant 15 jours dans les endroits du port principalement fréquentés par les usagers ainsi qu'au siège social ;
- décide de faire vérifier les conditions d'affichage par constat d'huissier ;
- donne délégation au président du directoire pour lancer la procédure d'instruction auprès des services des douanes, du service des affaires maritimes, des 1^{ers} collèges des conseils de développement territoriaux du Havre, de Rouen et de Paris, et de l'établissement Voies Navigables de France.


Stéphane RAISON,
Président du Directoire

Florian WEYER

Antoine BERBAIN


Christophe BERTHELIN

Krishnaraj DANARADJOU

ABSENT

PJ : 1

Acte à caractère réglementaire